



Cas de décès post vaccination COVID-19 à déclarer impérativement

Les situations décrites ci-dessous doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration de pharmacovigilance auprès du Centre de pharmacovigilance (CRPV) dont vous dépendez.

- ◆ Décès dans un contexte de réaction de type allergique dont les premiers signes ont débuté le jour de la vaccination.
- ◆ Mort subite ou décès inexpliqué dans les 24 heures suivant la vaccination chez une personne qui n'a présenté aucune manifestation nouvelle entre le vaccin et le décès (en particulier pas de décompensation d'une pathologie préexistante).
- ◆ Décès survenant entre 25 heures et 5 jours après la vaccination et ne pouvant pas être attribué à l'évolution naturelle d'une pathologie en cours (chronique ou aiguë).
- ◆ Décès chez une personne ayant présentée après la vaccination une symptomatologie possiblement attribuable au vaccin et susceptible d'avoir pu contribuer au décès.

Pour effectuer votre déclaration, pensez à :

- vous munir du compte rendu de vaccination ;
- signaler les maladies chroniques /comorbidités/facteurs de risques éventuels.

